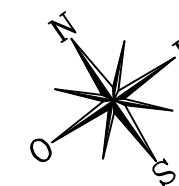
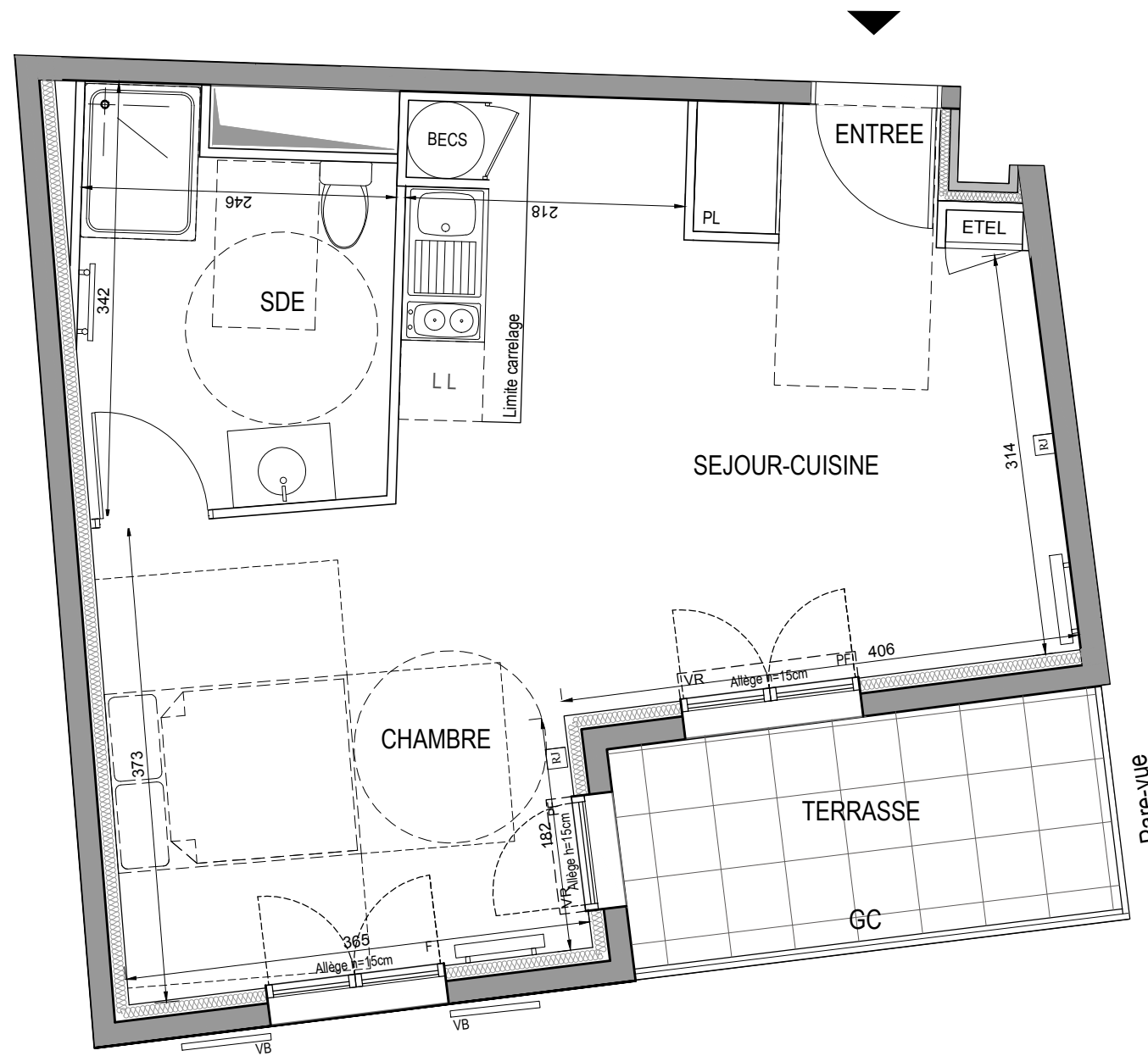


HALL E
APPARTEMENT DE 1 PIECE
n° E22 au 2ème étage

ENTREE	2,00	m²
SEJOUR / CUISINE	18,36	m²
CHAMBRE	12,93	m²
SALLE D'EAU	7,13	m²
SURFACE TOTALE HABITABLE	40,42	m²
TERRASSE	6,68	m²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	47,10	m²



LEGENDE

Prise RJ 45	Sèche Serviette
AV Allège Vitrée	Radiateur
VR Volet Roulant	R Réfrigérateur
GC Garde-corps	LV Lave Vaisselle
Soffite / faux plafond	LL Lave Linge
ETEL Esp techn. elect. du lgt	C Cuisson
PL Placard	- - - Retombée de poutre
VB Volet battant	EP Eaux pluviales

Indice A SEPTEMBRE 2018

Echelle : 1/50ème

HUBERT GODET ARCHITECTE

Nota 1: Compte tenu de la déclivité de la rue Tronchet, le niveau de référence (rez-de-chaussée) pour nommer les étages est celui du hall d'entrée de chaque bâtiment.

Nota 2: Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.